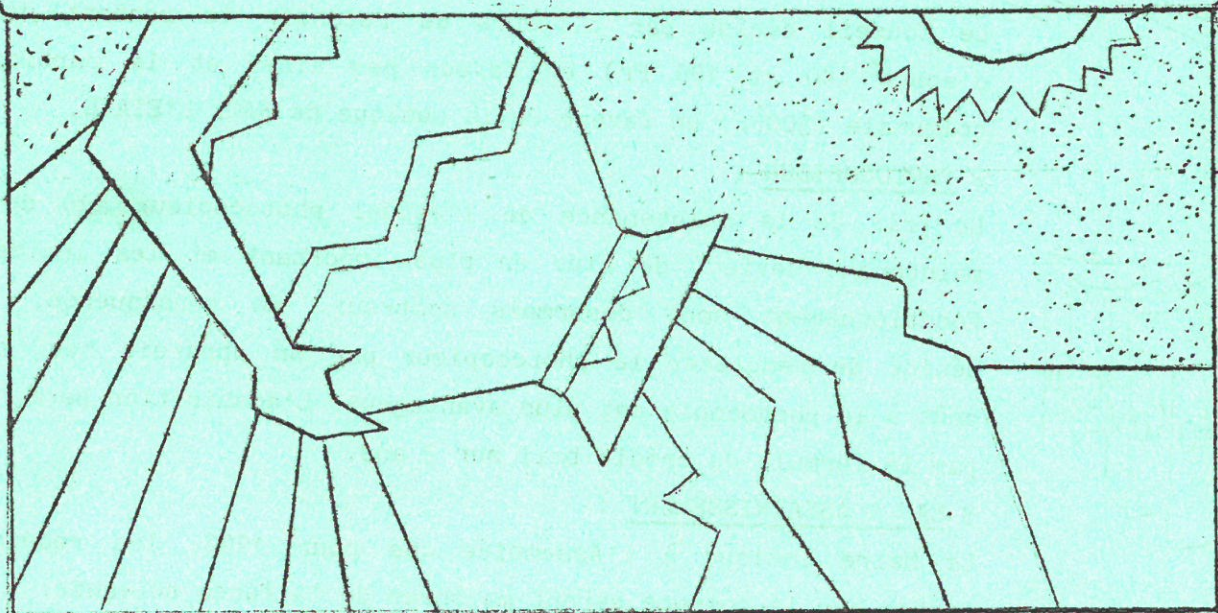


# ENTRÉE-NOUVEAU.

THIAVILLE S/ MEURTHE — FEV — 92 — N°291 —



VERSEAU





**\*\* EN DIRECT DU CONSEIL \*\***

Le Conseil était réuni le 31.01.1992. Excusé: V.PETTOVEL, S.PETTOVEL et M.VILLAUME. Les points suivants ont été examinés:

**1 TAXES COMMUNALES :**

Nettoiemment en forêt:	10 à 30 Fr le stère	sans changement	
Bois mort, charbonnette	1 Fr le stère	sans changement	
Droit de pesée	20 Fr la pesée	sans changement	
Tracteur/remorque pour LACHAPELLE	150 Fr l'heure		"
Concessions au cimetièrre	300 et 1500 FR		"
Eau de vie	2,50 Fr le litre		"
Traversée de route	800 Fr forfait		"
Extrait du cadastre	tarif officiel		"
Taxe branchement eau	250 Fr		"
Débardage grumes sur chemin	5Fr le M3		"
Location annexe du Foyer	200,300 et 500 Fr		"
Location Foyer Rural	300,600 et 500 FR		"

Le Conseil décide par ailleurs de recondir le montant des bons d'achat (40 et 100 Fr) en faveur des Aïnés et la participation communale (300Fr) en faveur de la musique de RAON L'ETAPE.

**2 PHOTOCOPIEUR :**

Le prix de la maintenance de l'actuel photocopieur âgé de 7 ans maintenant devient de plus en plus important et les incidents de fonctionnement sont désormais nombreux. En conséquence, il est décidé de remplacer le photocopieur par un appareil neuf dont le coût à la photocopie est plus avantageux. L'acquisition sera réalisée par la formule du crédit bail sur 3 ans.

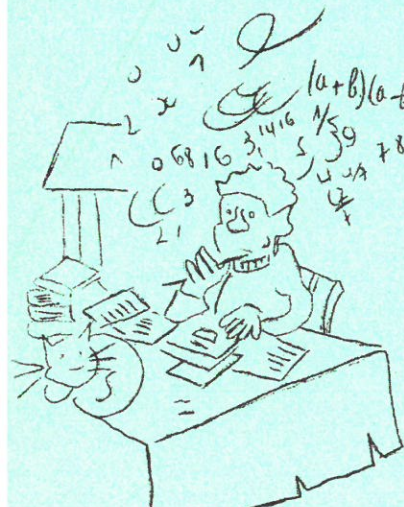
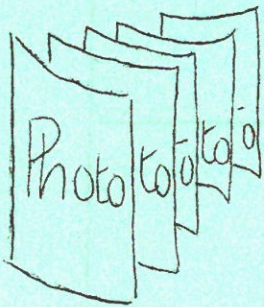
**3 EAU & ASSAINISSEMENT :**

Le Maire indique à l'Assemblée que pour 1992, les redevances à verser par la commune seront majorées de la façon suivante:

- 0,105 Fr/M3 d'eau au Fond National des Adductions d'Eau (au lieu de 0,095 Fr en 1991)

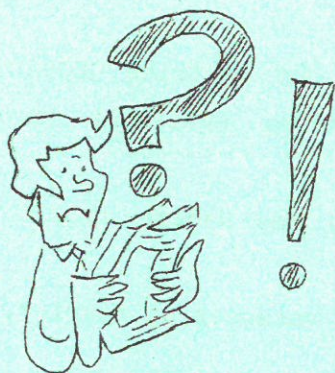
- 1,76 Fr/M3 d'eau à l'Agence de Bassin Rhin Meuse (au lieu de 0,89 Fr en 1991, soit près du double!).

Le Maire fait ensuite le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 18 décembre 1991 à BADONVILLER, au cours de laquelle il est précisé que les communes qui traiteront leur eau pour la mettre en conformité avec les normes européennes seront aidées financièrement par le Conseil Général et par l'Agence de Bassin, à condition :





- que les analyses d'eau faites par la DDASS démontrent le bon entretien ultérieur du réseau (coût des analyses: 5000 à 10000 Fr par an à payer par la commune),
- que la protection des captages soit engagée et ceux-ci tenus en bon état,
- que l'eau soit facturée à un certain seuil proche de la "vérité des prix".



Après une longue discussion, le Conseil de résoud, avec lucidité mais avec regret, à majorer le prix du M3 d'eau vendu en 1992 et fixe à 5,33Fr le M3 (taxes comprises soit 1,865 Fr par M3). Il décide de ne pas majorer en 1992 le prix du M3 d'assainissement qui restera ainsi fixé à 1,17 Fr comme en 1991. Total: 6,50 Fr/M3.

#### 4 DROIT DE PREEMPTION

Deux terrains d'une superficie totale de 24 ares, appartenant aux consorts JALLAIS, au-dessus du cimetière, faisaient l'objet de ce dossier. La commune décide de ne pas utiliser son droit.

#### 5 ACQUISITIONS FONCIERES :

Le Conseil se donne un délai de réflexion sur une éventuelle acquisition de terrain susceptible d'intéresser la collectivité à terme.

#### 6 EXTINCTEURS :

Les extincteurs qui étaient jusqu'ici en dépôt chez MM ROMAC à Bellevue, SOUVAY rue du Général Paradis et RENNE rue du Moulin seront retirés et regroupés (voir par ailleurs l'article sur la localisation des autres extincteurs).

#### 7 FORETS :

Les 5 lots de grumes de hêtre (total 200M3) seront présentés à la vente du 12 février 1992 à BACCARAT. Les éventuels invendus seront proposés à la vente "chêne" de LUNEVILLE le 10.04.1992.

#### Charbonnette

Une intervention a été faite auprès de "nettoyeurs" derrière les bûcherons afin de limiter les diamètres des bois récupérés et afin que la charbonnette reste sur place, en stère, tant que la coupe n'a pas été recettée.

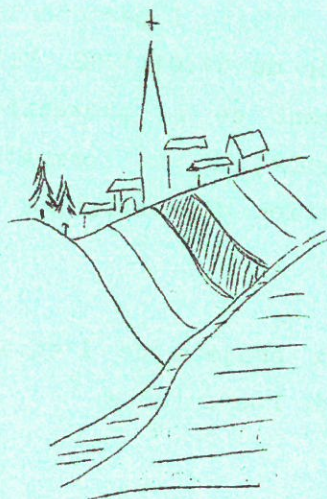
#### Bostryches

Le Maire est intervenu pour que des bois infestés soient abattus.

#### Divers

Un différend opposant un acheteur forestier et ONF devrait trouver une solution rapidement à la suite de l'intervention des élus.

Le montant des travaux à réaliser en forêt en 1992 est arrêté à la somme de 40000 Fr, le transport des affouages fera l'objet d'un appel d'offres dès que le volume sera connu.





8 ECOLE :

Mme Francine CUNY, titulaire du BAFA, remplacera Mme Béatrice GEORGE à la garderie et à la cantine. Elle assistera également Mme BOURGUIGNON deux matins par semaine.

Mme Laurette BRUNEAU (BAFA en cours) remplacera Mme Nadège JACQUEL comme aide maternelle et le soir à la garderie.

Ces modifications interviendront à la faveur des vacances de février.

9 VOIE EXPRESS :

Le projet d'aménagement paysagé a été présenté, dans ses grandes lignes, aux Maires de LACHAPELLE et THIAVILLE et aux Adjoints. Il a été décidé que le paysagiste réaliserait trois tableaux et si possible une maquette.

Ces tableaux feront l'objet d'une exposition en Mairie de THIAVILLE suivie d'une réunion publique. (voir article par ailleurs).

La desserte de la future zone d'activité a ensuite été évoquée (nouvelle voie? aménagement de l'existant?).

10 SAPEURS POMPIERS

L'intégration du Corps des Sapeurs Pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours est prononcée à compter du 01.01.1992. Elle entraîne la prise en charge par le Département de la protection sociale des Pompiers, de l'assurance du véhicule, de la formation des Sapeurs, d'une aide de 20% pour l'acquisition d'habillement et de matériel.

11 DIVERS

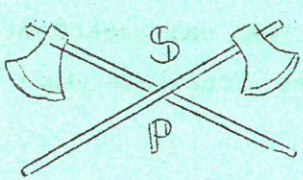
Le Maire commente ensuite divers et nombreux projets de l'équipe pédagogique de l'école de THIAVILLE en faveur de nos enfants:

- Visites à la bibliothèque de RAON,
- Visite au Musée Lorrain à NANCY
- Visite de St-Nicolas
- Fête de Noël
- Sorties à la neige
- Carnaval
- Kermesse
- Exposition d'Arts Plastiques
- Spectacle de fin d'année
- Constitution d'une bibliothèque
- Venue du Musibus
- Goûter
- Informatique par petits groupes
- Cuisine

NOÛRÉ



ECOLE







- Education physique (nouveau matériel)
- Piscine (pour les 3 classes)
- Etc ...

Le Maire donne ensuite lecture de la soixantaine de cartes de voeux reçues. Il répond aux questions et lève la séance à OH35.



THIAVILLE PLUS PROPRE ET PLUS FLEURI ... SI NOUS LE VOULONS VRAIMENT ... ENSEMBLE ... C'EST POSSIBLE !



**\*\* VOIE EXPRESS \*\***

La traversée du territoire de la commune par la voie-express fera l'objet d'un aménagement paysagé dont l'étude a été confiée à un cabinet privé par la DDE des Vosges. L'étude portera en particulier sur la traversée de Fagnoux.

Le paysagiste, M. BOLQUOT, réalisera 3 tableaux et une maquette qui seront exposés en Mairie de THIAVILLE sur Meurthe du 2 au 13 mars 1992. Cette exposition est ouverte à tous les habitants de THIAVILLE sur Meurthe et LACHAPELLE qui pourront inscrire leurs remarques et suggestions sur cet aménagement proposé.

Une réunion publique sur ce même sujet sera organisée à THIAVILLE le mercredi 18 mars à 17H00 salle du Foyer Rural. Les représentants de la DDE et le paysagiste présenteront les améliorations apportées au dossier initial et répondront à vos questions. Venez nombreux!

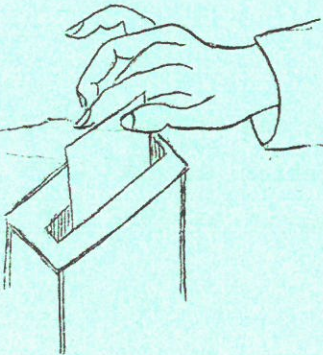


**\*\* ELECTIONS \*\***

Les élections régionales auront lieu le dimanche 22 mars 1992 et le bureau de vote sera ouvert à la Mairie de 8H00 à 18H00. Il n'y a qu'un seul tour.

Par ailleurs, le canton de BACCARAT n'étant pas renouvelable cette fois, il n'y aura pas d'élections cantonales chez nous.

A noter également que certains électeurs, notamment parmi les derniers inscrits, sont susceptibles de ne pas avoir de carte, la Préfecture n'étant pas en mesure d'en fournir. Ces électeurs pourront cependant voter en justifiant leur identité dans l'hypothèse où ils ne seraient pas connus.





**\*\* BOULANGERIE \*\***

La boulangerie MULLER sera fermée du lundi 2 mars inclus au lundi 16 mars inclus. Réouverture mardi 17 mars. Un dépôt de pain fonctionnera en Mairie de THIAVILLE selon les modalités suivantes:

- ouverture de 9H15 à 11H00 (dépôt fermé le mercredi)
- le dimanche 1er mars, le dépôt sera ouvert pour prendre les commandes du lendemain
- le pain sera payé lors de la commande.

Il est demandé à chacun de bien vouloir respecter les horaires ci-dessus et il est précisé que le dépôt est ouvert aux habitants de LACHAPELLE ou d'ailleurs.

**\*\* DISTINCTION \*\***

Par décision de Monsieur le Préfet en date du 7 Janvier 1992, la médaille régionale, départementale et communale d'argent pour 20 ans de service a été décernée à:

- M. Gaston STOUTER, Conseiller Municipal de 1953 à 1959 et depuis 1977.
- Mme Elisabeth DIDIER née CLEMENT, Employée Communale depuis septembre 1971.

Toutes nos félicitations aux récipiendaires.

**\*\* DROITS DE TIMBRES \*\***

La loi de finances pour 1992 a modifié, à compter du 15.01.1992, le montant de divers droits de timbres. Citons parmi ceux les plus usités:

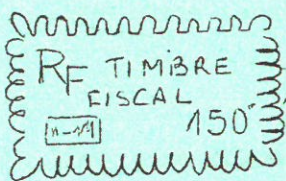
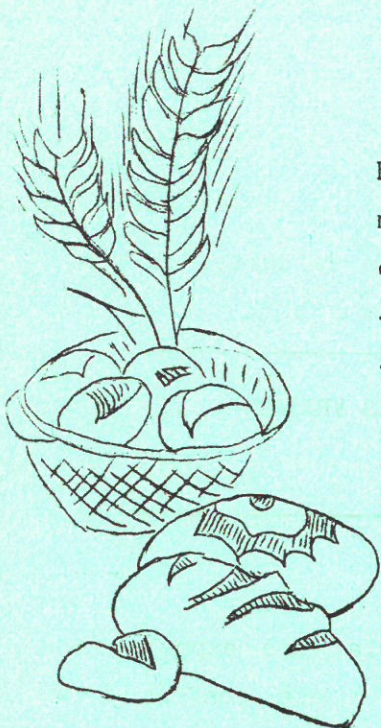
- Carte Nationale d'Identité 150 Fr au lieu de 115 Fr
- Permis de chasser 200 Fr au lieu de 122 Fr
- Permis de chasser (duplicata) 80 Fr au lieu de 62 Fr
- Droit d'examen du permis de conduire 200 FR au lieu de 160 Fr

**\*\* ELAGAGE \*\***

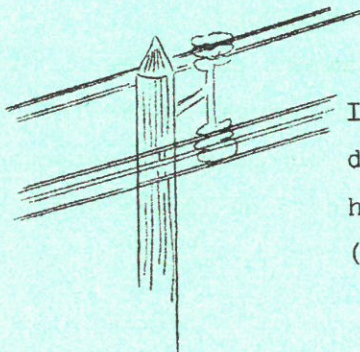
Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage d'abattage ou de débroussaillage pour l'entretien de la ligne à haute tension ETIVAL-GLONVILLE vont être entrepris en 1992 par EDF (Tél: 29 67 31 78).

**\*\* IMPOTS (Quelques chiffres) \*\***

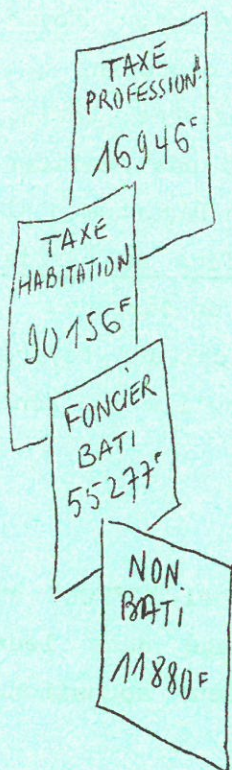
Pour l'année 1991, l'ensemble des habitants de THIAVILLE aura versé, au total, pour les impôts locaux, la somme de 432 677 Fr. Cette



T. Q.







somme se répartit ainsi:

- pour la commune: 174 651 Fr (taxe d'habitation: 90156 Fr, foncier bâti: 55277 Fr, foncier non bâti: 11880 Fr, taxe professionnelle: 16946 Fr, divers: 392 Fr).
- pour le département: 204 127 Fr
- pour la région: 39 448 Fr
- pour la Chambre d'Agriculture: 7 645 Fr
- pour la Chambre de Commerce et d'Industrie: 1 494 Fr
- pour la Chambre des Métiers: 3 476 Fr
- autres: 1 836 Fr

La moyenne par habitant est donc de  $432677/577$  habitants = 750 FR ce qui reste très modeste par rapport à nombre d'autres localités et ce, malgré les nécessaires ajustements annuels, la part par habitant revenant à la commune étant quant à elle de  $174651/577 = 303$  Fr en moyenne.

**\*\* OBJETS HETEROGENES \*\***

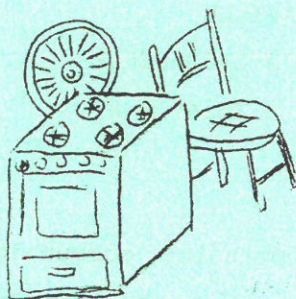
Vos vieux matelas, sommiers, machines à laver, vélos, etc ... bref tout ce qui n'est pas ordures ménagères seront ramassés en 1992:

les 16 avril

23 juillet

19 novembre

Sortez les la veille au soir devant votre maison. Merci.



**\*\* EXTINCTEURS \*\***

Ils appartiennent à la commune, ils sont vérifiés régulièrement et situés aux lieux suivants:

- 1 extincteur chez Mr Georges CUNY, N°35 à Fagnoux
- 1 " Mr Roger ERHARD, N°17 à Fagnoux
- 2 " à la Mairie
- 3 " à l'école
- 2 " au Foyer Rural
- 1 " à l'Annexe du Foyer Rural
- 1 " à l'Eglise

Reliquat au local des Sapeurs Pompiers



**\*\* BOSTRYCHES \*\***

Il est rappelé aux propriétaires dont les forêts sont atteintes par les scolytes (bostryches) que l'abattage, évacuation, incinération



NOTE  
LE

et traitement sont une obligation. Il leur appartient de surveiller eux-mêmes leurs bois. Lorsque le Maire est informé d'un foyer d'infection, il avise le propriétaire. Il est précisé cependant que la Mairie n'a pas la charge de surveiller les forêts privées. Enfin, il convient de noter que si les propriétaires ne font pas réaliser les travaux utiles pour les bois atteints, la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts le fera réaliser d'office aux frais du propriétaire, dans les 15 jours qui suivent la mise en demeure. Est-il besoin d'indiquer qu'il existe actuellement plusieurs foyers d'infection sur la commune? Merci de vous assurer qu'ils ne sont situés dans vos hagsis.

**\*\* LA VIE DU VILLAGE \*\***

Nouveaux habitants : A la mi-janvier, Mr et Mme Michel KOFFOLT et leurs deux enfants ont emménagé dans leur maison 1, rue d'Alsace. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

- 8 mars Belote Club Amitié à THIAVILLE
- 14 mars 20° Anniversaire Foyer Rural à LACHAPELLE
- 15 mars Défilé carnavalesque F.Rural à THIAVILLE

**\*\* REMEMBREMENT \*\***

Dans le cadre du dossier "VOIE EXPRESS", une commission communale d'aménagement foncier dans notre commune est créée par Arrêté Préfectoral du 29 janvier 1992. La Chambre d'Agriculture désignera 3 exploitants titulaires, propriétaires ou preneurs en place exerçant sur le territoire communal ou à défaut sur le territoire d'une commune limitrophe, ainsi que 2 suppléants.

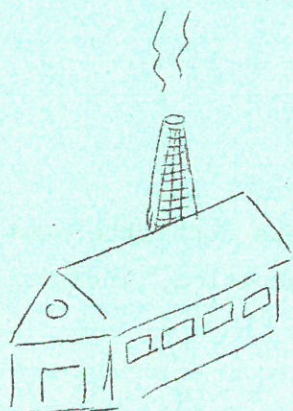
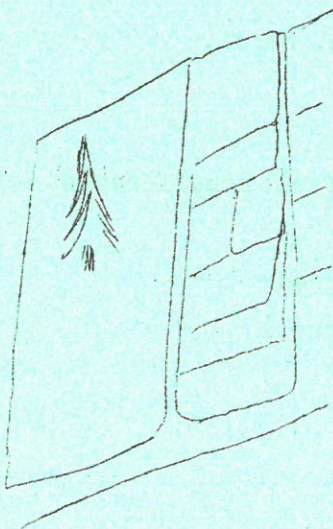
Lorsque ces nominations seront faites, le Conseil Municipal élira 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et 2 suppléants.

La liste des personnes désignées et élues sera ensuite communiquée à la Préfecture.

**\*\* ENQUETE PUBLIQUE \*\***

Du 02 mars au 02 avril 1992 se déroulera une enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter sur le site de "La Belle Orge" une nouvelle fonderie de fonte de la société HANSEN SIT.

Le dossier peut être consulté à la Préfecture des Vosges ou en





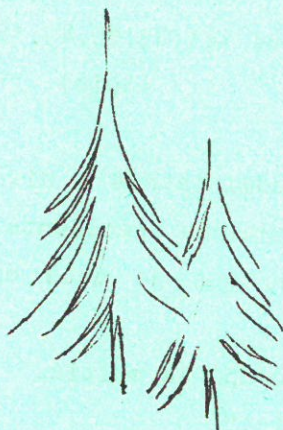


Mairie de RAON L'ETAPE aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un registre est également à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur (M. Claude GRANGE) sera en Mairie de RAON le samedi 7 mars de 8H30 à 12H00, jeudi 12 mars, mercredi 18 mars de 14H00 à 18H00 et samedi 28 mars de 8H30 à 12H00.

**\*\* AVIS \*\***

ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES  
pour le renouvellement en 1993  
des ADMINISTRATEURS du CENTRE REGIONAL  
de la PROPRIETE FORESTIERE  
désignés par le Collège départemental  
des propriétaires de parcelles boisées.

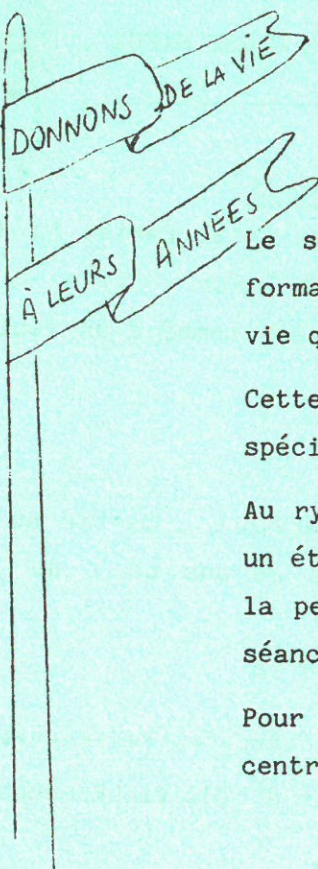


Les élections pour le renouvellement des administrateurs du Centre Régional de la propriété forestière représentant les propriétaires de parcelles boisées auront lieu au début de 1993.

Sont électeurs les propriétaires de parcelles boisées (personnes physiques et représentants de propriétés indivis ou de personnes morales) possédant au minimum quatre hectares de bois dans la commune ou une ou plusieurs communes limitrophes et remplissant en outre les conditions prescrites à l'article R.221-6 du code forestier.

**\*\* LE SAVEZ-VOUS ? \*\***

Si vous avez à votre domicile un proche parent âgé,  
Si vous accueillez, ou si dans votre voisinage vous vous occupez plus particulièrement d'une personne âgée ...



Le service départemental des affaires sociales vous propose une formation gratuite. Elle concerne tous les aspects pratiques de la vie quotidienne autour de la personne âgée.

Cette formation est assurée par des professionnels de la santé spécialisés dans le phénomène du vieillissement.

Au rythme d'une rencontre par mois, la formation se déroulera dans un établissement local permettant l'accueil et la prise en charge de la personne âgée par le personnel pendant votre participation à la séance de formation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le centre médico-social de BACCARAT, Tél: 83.75.10.72.

83.75.21.91.



**\*\* TELETHON \*\***

4 et 5 DEC 92

BACCARAT  
ET SON CANTON

Il se déroulera les 4 et 5 décembre 1992 à BACCARAT et sera localement organisé par l'ASAM (Aide et Soutien Aux Myopathes) de BACCARAT. A cette occasion, l'A.S.A.M. invite tout Club Sportif extérieur à BACCARAT (football, ping-pong, etc ... par exemple) ou toute personne qui souhaiterait lancer un défi sportif à prendre contact d'urgence avec Mr SUREAU Olivier, rue de Baccarat à GELACOURT Tél:83.75.49.16 (Soir)

**\*\* CLIN D'OEIL \*\***

Relevé de phrases authentiques écrites par des administrés à divers services (CPAM, CAF, Mairie, etc ...) Suite des numéros précédents.

- "Ci-joint certificat prénatal pour mon enfant que je mets dans cette lettre pour arranger mon dossier."
- "Quand mon petit a eu 5 ans, la Caisse m'en a coupé la moitié."
- "Je me suis soignée avec les feuilles de maladie."
- "On a coupé les bourses a mon fils. Il ne va plus à l'école."
- "Je me suis fait ligoter les trompettes."
- "Il boit de la Volga dans la discopète."

A suivre.

FLEURIR C'EST BIEN

FLEURIR ET NETTOYER C'EST MIEUX ...

**\*\* LE COIN DES ETOURDIS \*\***

- Une boucle d'enfant a été trouvée rue du Petit Paris. La demander chez Mme GEORGES Bernadette, 1 rue du Petit Paris.
- Rue des Vosges le 18.02.1992, un châle est tombé d'un véhicule. A réclamer en Mairie.

**\*\* A NOTER \*\***

Un stage de formation ANPE aura lieu à LUNEVILLE à partir du 15 mars pour les chômeurs de longue durée (+ de 26 ans et + de 1 an de chômage).

Téléphoner à Mme CROMER au GRETA: 83 73 68 52

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/Meurthe  
Directeur; JACQUEL M;